



**CRPF**

# Forêts d'Auvergne

Centre Régional de la Propriété Forestière

Maison de la Forêt et du Bois - 10, allée des Eaux et Forêts - Site de Marmilhat - BP 104 - 63370 LEMPDES

Tél : 04.73.98.71.20 - Fax 04.73.98.71.25 - Mail : auvergne@crpf.fr

Janvier  
2012

n°50

## Interview

**Arnaud de Montlivault, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne**



**Elu en septembre 2011 président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne pouvez-vous vous présenter ?**

Je suis forestier en Sologne Bourbonnaise, où je suis né il y a 63 ans. Depuis 30 ans, je suis administrateur du Syndicat départemental des propriétaires forestiers de l'Allier et de 1987 à 2005 j'ai été administrateur du CRPF Auvergne.

**Pouvez-vous nous rappeler les principales missions du CRPF ?**

Le CRPF assure le développement de la forêt privée dans le cadre d'une gestion durable. Par exemple il agréé les Plans Simples de Gestion, il conseille et informe gratuitement tous les propriétaires forestiers. Acteur du développement local des territoires, il impulse et anime des opérations comme les Plans de Développement de Massif, la voirie forestière. Il assure également des réunions techniques, des formations, et des expérimentations.

**Comment entendez-vous conduire votre action pour assurer le développement de la forêt privée auvergnate ?**

Président à part entière je travaille en équipe avec les conseillers de centre qui m'ont fait confiance. Mes collaborateurs aiment leur métier qu'ils exercent avec compétence et disponibilité : un atout sur lequel tous

les propriétaires forestiers privés doivent s'appuyer sans hésitation ! Je me réjouis de l'arrivée d'Anne-Laure SOLEILHAVOUP, directrice à partir du 1<sup>er</sup> février. Enrichie de ses expériences, jeune, elle mettra toute son énergie au service de la forêt privée.

**Quels sont vos objectifs pour votre mandat de six ans ?**

**Un premier objectif quantitatif et économique.** Mobiliser durablement plus de bois de qualité. C'est un objectif national fort. Chacun doit le faire sien : en Auvergne seulement 40 à 60 % de l'accroissement biologique est récolté chaque année selon les départements ! Nous pouvons progresser !

Les coûts de production augmentent plus rapidement que ceux de nos produits et les subventions directes sont de plus en plus réduites. Pour aider les propriétaires à « produire plus en préservant mieux », à réduire nos coûts, le CRPF doit non seulement acquérir et vulgariser de nouvelles méthodes, mais devra également faire preuve d'imagination.

**Un deuxième objectif qualitatif.** Augmenter la surface des forêts gérées durablement et objet d'un document de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion). Des outils indispensables pour une gestion dynamique !

**Ambitieux programme ! Le CRPF est-il seul pour le réaliser ?**

Heureusement, non ! J'entends bien continuer à travailler en étroite collaboration avec tous nos partenaires financiers mais aussi avec les organisations professionnelles de la filière forêt bois qui nous permettent au jour le jour, sur le terrain, de mener à bien toutes ces actions de développement forestier. Je ne peux les citer tous mais je tiens, au nom de tous les sylviculteurs auvergnats, à les remercier !

Propos recueillis par JP.Loudes (CRPF)

**Meilleurs vœux forestiers pour cette année 2012 !**



De gauche à droite : Olivier d'Alexandry (suppléant de Jacques Cros) ; Pierre Faucher ; Gilles Morel ; François Duplay ; Anne Laure Soleilhavoup (directrice) ; Arnaud de Montlivault (président) ; Lionel Depeige (représentant du personnel) ; Anne-Marie Bureau ; Philippe du Vivier.

**DOSSIER**



**Osez récolter vos bois !**

page 3

## 25 ans pour votre bulletin Forêt d'Auvergne !

Le numéro 0 de Forêts d'Auvergne est paru en 1987. Cela fait 25 ans que le CRPF vous informe, nous travaillons pour améliorer son attractivité.

**Votre avis nous intéresse : envoyez-le par mail à [auvergne@crpf.fr](mailto:auvergne@crpf.fr) ou par courrier au CRPF.** Merci aux partenaires financiers (Europe et Chambre Régionale d'Agriculture) qui permettent de continuer aujourd'hui sa réalisation.

### Les agents du CRPF

**vous conseillent** pour la gestion de vos forêts. Contactez les !

#### PUY DE DOME :

bureau de Lempdes  
☎ 04 73 98 71 17 ;  
[puy-de-dome@crpf.fr](mailto:puy-de-dome@crpf.fr)

#### ALLIER :

- bureau de Moulins,  
☎ 04 70 44 70 89 ; [moulins@crpf.fr](mailto:moulins@crpf.fr)
- bureau du Mayet-de-Montagne,  
☎ 04 70 59 33 21 ; [le-mayet@crpf.fr](mailto:le-mayet@crpf.fr)

#### HAUTE-LOIRE :

- bureau du Puy en Velay,  
☎ 04 71 06 04 55 ; [le-puy@crpf.fr](mailto:le-puy@crpf.fr)
- bureau de Brioude,  
☎ 04 71 50 36 56 ; [brioude@crpf.fr](mailto:brioude@crpf.fr)

#### CANTAL :

- bureau d'Aurillac,  
☎ 04 71 63 40 56 ; [aurillac@crpf.fr](mailto:aurillac@crpf.fr)
- bureau de Saint-Flour  
☎ 04 71 60 24 95 ; [saint-flour@crpf.fr](mailto:saint-flour@crpf.fr)

## Félicitations et bonne retraite !



Après 32 ans au service de la forêt privée pour **Jean-Louis Guérin** (directeur du CRPF),



33 ans pour **Jean-Claude Jeannot** (technicien forestier à St-Flour dans le Cantal)



et 42 ans pour **Monique Fontanier** (secrétaire dans le Puy-de-Dôme), l'heure de la retraite est annoncée.

Félicitation pour leur longue carrière et pour leur qualité de travail.

## Fiscalité : gare aux plus-values !

Au premier octobre dernier, le taux d'imposition au titre des plus-values est passé de 31,3 % à 32,5 %.

A partir du 01/02/12 : les abattements applicables au delà de la cinquième année de détention seront calculés comme suit : 2 % pour chaque année de détention au-delà de la cinquième (12 ans) ; 4 % au-delà de la dix-septième (7 ans) et 8% au-delà de la vingt-quatrième (6 ans).

L'exonération totale ne sera donc obtenue qu'au bout de 30 ans de détention au lieu de 15 aujourd'hui.

De plus, ce changement s'applique rétroactivement aux plus-values réalisées au titre de cessions intervenues à compter du 25 août 2011 dans le cas d'apports de biens immobiliers à une société civile immobilière dont les associés ont des liens familiaux. De nombreux groupements forestiers sont donc susceptibles d'être concernés.

Lionel Depeige

Groupe fiscalité forestière du CNPF

## Réadhésion à PEFC : c'est en ce moment

**Cyril Brochier**, ingénieur forestier, est le nouveau délégué régional de l'AACF en remplacement d'Emmanuel Naudin. Si vous êtes l'un des 269 propriétaires dont l'adhésion PEFC a expiré au 31 décembre 2011, un dossier de réadhésion vous a été transmis.



**Renvoyez-le à l'association PEFC Auvergne. Contact : AACF - PEFC Auvergne - BP 104 Maison de la Forêt et du Bois - 63370 Lempdes Tél : 04 73 98 71 30**

## Bienvenue au CRPF Auvergne

Anne-Laure

**SOLEILHAVOUP :**

directrice du CRPF à compter du 1<sup>er</sup> février 2012. Ingénieur des Ponts, des Eaux et

Forêts, et précédemment chargée de mission auprès du Préfet en Rhône Alpes, elle dirigera l'équipe du CRPF et apportera son savoir faire au service de la forêt privée.



**Adrien BAZIN :** technicien forestier dans l'Allier il sera basé à Moulins. Arrivant du CRPF de Normandie, il a étudié plus particulièrement la Chênaie Atlantique. Il apportera ses conseils aux propriétaires forestiers de l'Allier, et sera le correspondant observateur du Département Santé des Forêts. **Contact : [adrien.bazin@crpf.fr](mailto:adrien.bazin@crpf.fr) - Tél. : 06.62.23.77.61**

**Jean-Philippe RIEUTOR,** technicien forestier il sera basé à Saint-Flour dans le Cantal mais travaillera également sur la partie Ouest de la Haute-Loire et sera le correspondant observateur du Département Santé des Forêts. Il était animateur du PDM Sioulet-Chavanon dans le Puy-de-Dôme. **Contact : [jp.rieutor@crpf.fr](mailto:jp.rieutor@crpf.fr) - Tél : 06 19 69 37 49.**

**Maxime ESTRADÉ,** technicien desserte dans le Cantal en remplacement de Vincent DINTILLAC. Il conseillera les propriétaires principalement pour des projets de voiries forestières. **Tél : 06 62 32 56 91**

# [ Osez récolter vos bois ! ]

## Récolte de bois supplémentaire : Quels enjeux au plan national et au plan régional ?

### Deux constats :

1) la balance commerciale française de la filière bois et de l'ameublement affiche un solde négatif : le bois construction et le meuble sont largement importés. Par ailleurs, d'ici 2020 la production des énergies renouvelables doit atteindre 23 % de la consommation énergétique de la France, et le bois énergie devrait en représenter le tiers.

2) le volume sur pied de la forêt française augmente, en dépit des récoltes qui y sont régulièrement pratiquées ; il était de 1,7 milliard de mètres cubes (MMm<sup>3</sup>) en 1981, et de 2,4 MMm<sup>3</sup> en 2007, soit une augmentation moyenne annuelle de 25 millions de mètres cubes (Mm<sup>3</sup>) en 26 ans <sup>(1)</sup>. Cette hausse serait encore plus importante sans les effets des tempêtes de 1999 et 2009 qui ont mis à terre plus de 180 Mm<sup>3</sup>.

### Les solutions

Face à cette situation, un plan de mobilisation de bois a été initié dès 2008, ayant pour objectif d'augmenter de 50 % la récolte à échéance 2020, qui était de 40 Mm<sup>3</sup> en 2010. Pour l'Auvergne, l'objectif de

récolte supplémentaire est de 2,5 Mm<sup>3</sup> en 2015 et de 3 Mm<sup>3</sup> pour 2020, soit 1 Mm<sup>3</sup> par rapport à 2010, également répartis entre bois d'œuvre et bois d'industrie/énergie. C'est sur cette base qu'ont été révisées les Orientations Régionales Forestières d'Auvergne, et que s'élabore le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier.

### Quelles pistes, quels garde-fous ?

En Auvergne, c'est très majoritairement en forêt privée que doit porter l'effort de mobilisation supplémentaire ; plus particulièrement dans les sapinières vieillissantes, dans les pineraies du sud de la région, et changement climatique oblige, dans les chênaies de l'Allier. L'enjeu est de mobiliser prioritairement du bois d'œuvre, dans des zones sous exploitées, et non de surexploiter des zones faciles d'accès, le bois énergie étant un co-produit indispensable, lié au bois d'œuvre. La filière Forêt bois auvergnate a su démontrer sa capacité à se développer, puisqu'elle est depuis 2004 sur une phase ascendante, qui permet de relever ce challenge. Il reste à concrétiser les perspectives que procure le Bois construction et consolider les débouchés régionaux du Bois énergie.

André Charles  
(Direction Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt)

<sup>(1)</sup> Source IFN 2011 : l'IF N° 27.



# La plaquette forestière : une opportunité pour améliorer le revenu des sylviculteurs de l'Allier ?



Depuis quelques années on assiste dans l'Allier au développement de chaufferies collectives et individuelles et une usine de cogénération (NEOEN à Commentry) devrait entrer en fonctionnement en 2014. Ces différents projets qui visent à produire de l'énergie s'appuient sur une matière première issue des forêts : la plaquette forestière. Malgré un potentiel bois énergie important des forêts privées de l'Allier, les producteurs forestiers souhaitent que le développement du marché de la **plaquette forestière** améliore leur revenu et facilite la réalisation des interventions culturales dans les chênaies. Il est aussi de l'intérêt des collectivités et des industriels de sécuriser durablement les approvisionnements

à partir d'une récolte locale. Aussi une mission d'expertise, d'une durée de 7 mois, est en cours à l'agence départementale du CRPF. Cette mission est conduite par Marie de Montlaur (ingénieur stagiaire au CRPF) et concerne **34 000 ha de forêts privées de la Sologne et du Bocage Bourbonnais** parfaitement représentatives de l'ensemble des forêts de plaine.

## Les 3 étapes de la mission

1) Tout d'abord, il s'agit d'inventorier et de caractériser les principales interventions culturales actuellement pratiquées dans les chênaies et de préciser la part du bois susceptible d'être valorisée sous forme de plaquettes sur quelques **chantiers test représentatifs**. Les possibilités de mécanisation seront étudiées et des propositions formulées, concernant l'économie des chantiers et l'organisation des approvisionnements, ainsi que la politique de soutien à la sylviculture.

2) Puis seront identifiés à l'échelle de la zone d'étude les atouts (relief, superficie des uni-

tés de gestion) et les obstacles locaux à la mobilisation de plaquettes.

3) Au terme de la mission, il sera proposé aux professionnels une stratégie opérationnelle globale prenant en compte la sylviculture, la récolte et la commercialisation de la plaquette forestière. Elle permettra de **favoriser une relance des interventions sylvicoles** en forêt privée par une mobilisation accrue de bois énergie. Nous ne manquerons pas de faire part des résultats de cette mission aux lecteurs de Forêts d'Auvergne.

Jean-Paul Nebout (CRPF)



# Mobiliser les propriétaires pour mobiliser plus de bois

Un exemple avec l'**Association des Propriétaires Forestiers du Livradois**. L'association a été créée début 2011, sur la Communauté de Communes du Haut Livradois, suite au travail de Maxime Rodamel, technicien du CRPF, dans le cadre du Plan de Développement de Massif du Haut Livradois. Cette dernière regroupe aujourd'hui plus de 110 adhérents.

L'association :

- **entretient** entre ses adhérents des échanges d'informations sur la forêt : réglementation, fiscalité, présentation des organismes de la filière, évolution du marché du bois,



- **développe** la sylviculture par des échanges de techniques et d'idées : entraide dans la gestion des parcelles, réflexion sur le reboisement après coupe, exercices de marquage, de cubage...

- **propose** des visites : chantiers d'exploitation, entreprises de transformation (avec présentation des débouchés des produits récoltés en forêt),
- **organise** des manifestations.

Les propriétaires de forêts de la Communauté de Communes du Haut Livradois et des cantons limitrophes peuvent adhérer et bénéficier de tous les services de l'association.

Maxime Rodamel (CRPF)

#### Renseignements :

M. Gérard FAUCHER  
Martinangues  
63890 Le Monestier  
© 04 73 95 71 10 - 06 66 09 93 12  
g.o.f@wanadoo.fr



## Mobiliser la ressource en améliorant l'accès aux parcelles forestières

### Un réseau de voirie cohérent : le gage d'une sortie optimale des bois.

Sur la commune de Siran, à l'ouest du département du Cantal, d'importants travaux de création de voirie forestière viennent de s'achever, grâce à l'appui de Vincent Dintillac technicien du CRPF.

Deux Associations Syndicales Libre (ASL), qui regroupent la commune de Siran et l'ensemble des propriétaires riverains, ont réussi le pari de créer **10.2 km de route empierrée et 6 places de dépôt**. Cela a permis de rendre plus accessibles 537 ha de forêt appartenant à 82 propriétaires, pour un volume de bois rendu accessible estimé à 172 500 m<sup>3</sup>.



Ce projet collectif, d'un coût global de 434 100 € H.T, a obtenu une aide de l'Etat et de l'Europe couvrant 70 % du montant H.T des travaux. La commune y a trouvé de multiples intérêts : valorisation d'une ressource bois qui occupe 50 % de son territoire, délestage de voies communales inadaptées...

Fort de ce constat, le conseil municipal a fait le choix de prendre entièrement à sa charge l'autofinancement des travaux. Ces nouvelles infrastructures permettent des interventions dynamiques (éclaircie et amélioration des peuplements), régulières et rentables dans ces massifs nouvellement desservis.

Alors que pour bon nombre de parcelles, la coupe rase était la seule solution économiquement viable, une gestion « classique »

en futaie régulière est désormais envisageable.

Vincent Dintillac (CRPF)

Si vous avez des projets de réalisation de dessertes en forêt contactez les techniciens du CRPF :

#### Puy-de-Dôme :

Philippe Couvin - © 06 62 25 32 36

#### Allier :

Quentin Vanneste - © 06 62 31 86 60

#### Cantal :

Maxime Estrade - © 06 62 32 56 91

#### Haute-Loire :

Nicolas Poutignat - © 06 62 31 43 84



# Adhérer à PEFC, un atout pour la mobilisation de vos bois !

La demande en bois certifié est soutenue au niveau des scieries. "Depuis 6 mois, nous achetons nos bois presque uniquement aux propriétaires forestiers certifiés PEFC." (V. Leraix, Ets Chignac, scieur et fabricant de parquets certifié PEFC). Ce discours est aujourd'hui celui de nombreux scieurs auvergnats. En effet, les consommateurs recherchent de plus en plus des produits en bois présentant des garanties environnementales.

Depuis 2010, 100% du bois et des produits à base de bois achetés par l'État doivent être certifiés.



Par ricochet, les entreprises de transformation, scieries et exploitants, ont besoin de façon croissante d'un approvisionnement certifié.

En 2010, ce sont ainsi plus de 370 000 m<sup>3</sup> de bois certifiés qui ont été mobilisés dans la région.

La certification PEFC est un outil qui accompagne les politiques de mobilisation du bois dans une durabilité de gestion. Faire certifier sa forêt permet au propriétaire de se démarquer. Ceci rend plus facile la vente de ses bois. En outre, certains acheteurs de la région envisageraient d'offrir des bonus aux vendeurs de bois certifiés, comme cela se fait dans d'autres régions.

Cyril Brochier (PEFC Auvergne)

## Couper en respectant les réglementations

Propriétaires forestiers, avant de faire une coupe de bois posez-vous 2 questions :

### Est-ce que j'ai le droit de faire cette coupe ?

En Auvergne, les coupes enlevant plus de 50 % du volume sur pied des arbres de futaie sur une surface de plus de 4 hectares doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale, sauf si la propriété présente une garantie de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion). Une exception est faite pour les peupleraies et dans le Cantal pour les taillis ne comprenant pas, par hectare, plus de cent arbres de futaie d'au moins vingt centimètres de diamètre à hauteur d'homme. La demande d'autorisation de coupe est à faire à la Direction Départementale

des Territoires de votre département (DDT).

Pour les propriétés qui ont un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé, vous pouvez pratiquer les coupes qui y sont programmées en les avançant ou en les retardant de 5 ans. Toute coupe non prévue ou sortant de ces délais doit faire l'objet d'une demande de coupe extraordinaire auprès du CRPF ou d'un avenant au PSG.

Si votre forêt doit faire l'objet d'un PSG obligatoire et que vous n'en disposez pas, vous devez alors demander une autorisation à la DDT de votre département pour toute coupe envisagée, sauf si cette coupe est destinée à vos usages domestiques (chauffage, utilisation pour votre habitation...).

- vos parcelles sont classées en Espace Boisé à Conserver dans le Plan Local d'Urbanisme. Pour connaître la réglementation, se renseigner en mairie.

En cas d'engagements fiscaux (Monichon, ISF, DEFI Forêt...) vous devez présenter un document de gestion durable et ne faire que les coupes conformes à ce document.

### Est-ce que j'ai des obligations après la coupe ?

Oui, en Auvergne, il y a obligation de reboisement dans un délai de 5 ans après toute coupe rase de plus de 1 ha située dans un massif de plus de 4 ha en l'absence de régénération ou de reconstitution naturelle satisfaisante pour le maintien de l'état boisé. Avant de couper, vérifiez en mairie ou auprès du Conseil Général s'il y a une réglementation des boisements. S'il y en a une et que votre parcelle est en zone interdite, vous n'aurez pas le droit de la reboiser. Si elle est en zone réglementée, vous aurez des contraintes (choix de l'essence, distance de reculement des bords de cours d'eaux...).

Pour plus de simplicité dans vos démarches établissez un document de gestion durable pour votre forêt.

Jean-Luc Parrel (CRPF)



Les coupes peuvent également être réglementées si :

- vos parcelles sont dans ou à proximité d'une zone protégée (sites classés ou inscrits, réserves naturelles, périmètres de captage d'eau, Natura 2000...) ou dans le périmètre de protection d'un monument historique. Pour connaître la réglementation, contactez la DDT de votre département,

# Améliorer les peuplements feuillus par des coupes sélectives

L'objectif premier de la coupe d'amélioration est de rechercher et de favoriser la qualité des arbres. Pour cela, il faut bien identifier les arbres d'avenir (entre 100 et 150 tiges par hectare) et sélectionner les arbres à couper à leur profit.

Un arbre d'avenir se caractérise par :

- **Son état sanitaire** : non dépérissant et adapté au milieu pour de la production.
- **Sa vigueur et sa qualité** : rectitude et bille de pied de 5 m de haut sans fourche et grosses branches, sans gélivures, ni brogne, ni gourmands et avec un houppier bien équilibré.
- **Sa répartition** : tous les 10 à 15 m environ dans le peuplement.

Pour cette désignation des arbres à conserver et à couper (cf photo), le marquage par un professionnel est fortement recommandé afin de maîtriser le prélèvement.

En effet, mieux vaut prélever peu et refaire l'opération régulièrement tous les 5 à 10 ans en fonction de la réactivité des arbres et jusqu'à ce que le diamètre d'exploitabilité des arbres d'avenir soit atteint.



Le diamètre d'exploitabilité est généralement fixé à 50 cm de diamètre et peut varier selon les objectifs du propriétaire. Le sous-étage doit être conservé pour éviter l'apparition de gourmands. L'installation de cloisonnements (tous les 15 à 20 m) est également indispensable pour protéger les sols limoneux sensibles au tassement par les engins de débardage. Préférez des exploitations par temps sec ou de forte gelée afin de limiter l'effet orniérage.

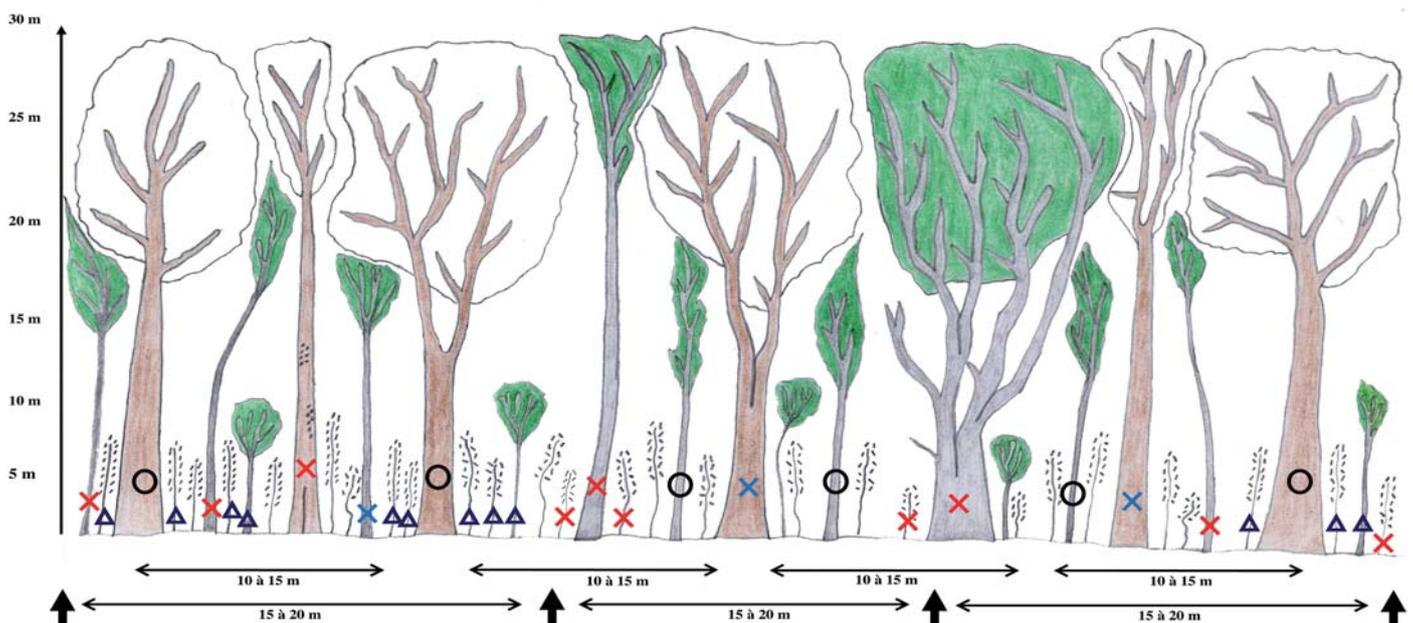
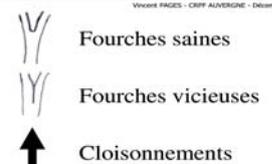
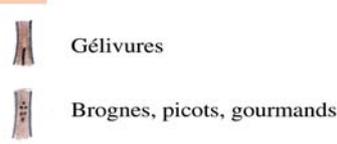
A l'heure actuelle, ces coupes sont commercialisées en majorité pour la pâte à papier, le bois énergie (bois bûche, plaquette forestière,...), le billon à palette et également un peu de charpente. Ces peuplements ont trop longtemps été sous-estimés mais heureusement, tout n'est pas perdu ! Il est encore possible de réaliser des coupes et des travaux pour valoriser leur potentiel.

Vincent Pages (CRPF)

## Exemple de coupe d'amélioration dans une chênaie hêtraie en Châtaigneraie Cantalienne

**Consignes de martelage** : privilégier en priorité les chênes de qualité, puis le hêtre le cas échéant.

- ✗ A couper immédiatement (Année N)
- ✕ A couper à la prochaine éclaircie (N + 8)
- Arbres d'avenir
- ▲ Sous-étage à conserver (gainage)



## FOGEFOR Auvergne : Formation à la Gestion Forestière 2012

Localisation	Date	Cycle d'initiation	Inscriptions
Pays de Courpière Olliergues (63) Sioulet-Chavanon (63)	4 j : Mai-Juin 4 j : Sept-Oct	Découvrir les principaux concepts forestiers	<b>FOGEFOR Auvergne</b> 04 73 98 71 39 fogeform-auvergne @foretpriveefrancaise.com
Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal	5 j : 26 Mars, 23 Avr, 14 Mai, 18 Juin, 2 Juil	<b>Cycle thématique</b> Choisir ses essences de reboisement et les itinéraires sylvicoles en fonction des conditions de station	
Brioude (43) Saugues-Margeride (43, 15) Lempdes (63) Livradois, La Chaise Dieu (63,43)	2 j : Oct-Nov 4 j : Oct-Nov 2 j : 26 et 27 Avr 3 j : Sept- Oct	<b>Cycle de professionnalisation (réservé aux anciens stagiaires)</b> Les réglementations qui s'imposent aux sylviculteurs Bûcheronnage et Sécurité. La fiscalité forestière Marque et commercialisation des coupes de bois	

### CEDEFOR : Centre Départemental d'Étude et de Formation à la Gestion Forestière de l'Allier

Localisation	Date	Thème des réunions	Inscriptions
Chevagnes Saint Gerand de Vaux Montagne bourbonnaise Montagne bourbonnaise Moulins	11 Mai 1 Juin 6 Juil 28 Sept 26 Oct	Le robinier poison ou panacée, une journée pour y voir clair Le merisier et l'alisier torminal La délimitation et le bornage des parcelles de bois Le bois énergie L'œuvre de l'administration forestière en Bourbonnais au XIX <sup>ème</sup>	<b>CEDEFOR</b> 04 70 44 70 89 moulins@crpf.fr

### Autre formation CRPF

Localisation	Date	Thème	Contact
Ambert	28 Fév-2 Mars	Petite Région Agricole Livradois-Foréz	<b>D.Jay 06 62 27 00 89</b>

### Réunions dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier en Vallée d'Ance (63) en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne

Localisation	Date	Thème	Contact
à préciser Medeyrolles	03 Févr 30 Mars	Comment bien vendre ses bois ? La gestion des sapinières - Exercice de marquage des coupes dans le cadre d'un chantier regroupé	<b>V.Rome</b> 06 20 31 89 91
St Romain St Anthème	27 Avr 25 Mai	Choix des essences et travaux de reboisement - Démonstration de matériel Eclaircie des boisements de résineux - Démonstration d'une machine d'abattage dans le cadre de chantiers d'exploitation regroupés	
Saillant	29 Juin	L'élimination des boisements gênants - La réglementation des boisements	
à préciser	06 Juil	Possibilités d'échanges fonciers et mesures d'accompagnement économiques Les Pins - avec l'Association des Propriétaires Forestiers Ance et Dore	

### Réunions CRPF du premier semestre 2012

Localisation	Date	Thème	Contact
63 - Prondines*	03 Févr	Fiscalité, transmission, patrimoine	<b>JP.Rieutor - 06 19 69 37 49</b>
63 - Rochefort-Montagne	17 Févr	Fiscalité	<b>E. Favre d'Anne - 06 62 24 54 61</b>
63 - Herment*	24 Févr	Bois énergie	<b>E.Favre d'Anne, JP Loudes - 06 62 24 54 61</b>
63 - St Hilaire les Monges*	30 Mars	Plants et plantations	<b>E.Favre d'Anne, JP Loudes - 06 62 24 54 61</b>
63 - Volvic	13 Avr	Gestion forestière et biodiversité, impluvium de Volvic	<b>E.Favre d'Anne, JP Loudes - 06 62 24 54 61</b>
63 - Messeix	27 Avr	Gestion forestière et biodiversité, gorges de la Dordogne	<b>E.Favre d'Anne, JP Loudes - 06 62 24 54 61</b>
15 - Brezons	Mai/Juin	Amélioration d'une Hêtraie après création de voirie forestière	<b>Saint Flour - 04 71 60 24 95</b>
43 - Secteur Tence Montfaucon	mi-mars	Commercialisation des bois et réglementation des coupes	<b>N.Poutignat, JL.Parrel - 04 71 06 04 55</b>
43 - Brioude	08 Févr	Le commerce des bois, réglementations, certification...	<b>B.Fournier - 04 71 50 36 56</b>
43 - Secteur de La Chaise Dieu*	27 Janv	La fiscalité forestière	<b>C.Bautista - 06 62 30 76 09</b>
	20 Févr	La futaie régulière, les éclaircies	<b>C.Bautista - 06 62 30 76 09</b>
	21 Mars	La futaie irrégulière et la gestion des gros bois	<b>C.Bautista - 06 62 30 76 09</b>
	20 Avr	Le reboisement	<b>C.Bautista - 06 62 30 76 09</b>
	1 <sup>ère</sup> semaine de juin	Le jardinage : mythe ou réalité ?	<b>C.Bautista - 06 62 30 76 09</b>

\*réunions dans le cadre de Plans de Développement de Massif (opérations soutenues par l'Europe et le Conseil Régional). D'autres réunions sont régulièrement organisées dans le cadre des animations territoriales de Massif (Sioule-Coillettes et Bouble, La Chaise-Dieu, Arlanc, Courpière, Haut-Livradois, Sioulet-Chavanon, Vallée de l'Ance, Vallée de la Rhue, Montagne Bourbonnaise), renseignez vous auprès de chaque antenne du CRPF.



### Bulletin d'information semestriel des producteurs forestiers de la région Auvergne

Bulletin d'information des producteurs forestiers de la région Auvergne. Comité de relecture : A. de Montlivault, JP. Loudes, D.Jay Directeur de la publication : A. de Montlivault. Responsable de la rédaction : J-P Loudes. Conception graphique : Excepto. Impression : Imprimerie Jeanne d'Arc. Financé avec l'aide de l'Europe, de l'Etat (Ministère de l'Agriculture) et de la Chambre d'Agriculture d'Auvergne. Abonnement gratuit sur demande Tirage N°50 : 24 800 expl. N°ISSN 1273-1331- janvier 2012. Imprimé sur papier PEFC. Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de ce bulletin ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.

**Problème d'adresse : informez-nous par courrier : CRPF Maison de la Forêt et du Bois - 10 allée des Eaux et Forêts Site de Marmilhat - BP 104 - 63370 LEMPDES ou par mail auvergne@crpf.fr. Pensez à informer les services du cadastre de votre nouvelle adresse.**

Imprimé sur papier PEFC.